

Délibération N°2026.019 LUNDI 09 JUIN 2026 A 18 H 30

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS

CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES

L'an deux mil vingt-six, le 08 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Anthony LENGLET, en suite de convocation en date du 02 juin 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. Anthony LENGLET, Mme Corinne LEFRANC, M. Maxime GOUBET, Mme Pascale BINET, M. Maxime BOUTIFLAT, Mme Marie MAFRANS, Mme Julie VERLEENE, M. Benoit LIENARD, Mme Apolline MARETTE, Mme Charline SCAILLIEREZ, M. Gaëtan AMEELE, Mme Dominique KOLACZYK, M. Georges LAMBECQ

Représenté : M. Teddy LABBENS par M. Maxime BOUTIFLAT, M. Nicolas FROMENT par Mme Julie VERLEENE

est désignée secrétaire de séance : M. Maxime BOUTIFLAT

Objet : Mise à jour du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur du conseil municipal de la commune d'Athies a été initialement adopté par délibération n° 2020-039 du 28 décembre 2020, puis modifié par les délibérations n° 2021-006 du 21 février 2021 et n° 2023-027 du 3 juillet 2023.

Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal d'adopter une nouvelle mise à jour de ce règlement intérieur afin de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'assemblée délibérante.

Les principales modifications portent notamment sur :

- les modalités d'envoi des convocations par voie dématérialisée
- les conditions d'accès des élus aux dossiers préparatoires
- les règles relatives au droit d'expression des conseillers municipaux dans les supports de communication de la commune (bulletin municipal, site internet, page Facebook)
- le contenu et les modalités d'approbation du procès-verbal des séances
- les modalités de tenue des questions diverses

Le projet de règlement intérieur, dans sa version actualisée datée de juin 2026, a été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la présente séance. Il est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'adoption de cette mise à jour.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-8, L. 2121-10, L. 2121-11, L. 2121-12, L. 2121-13, L. 2121-17, L. 2121-19, L. 2121-20, L. 2121-21, L. 2121-25, L. 2121-27-1 et L. 2312-1 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et son décret d'application n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu la délibération n° 2020-039 du 28 décembre 2020 portant adoption du règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu la délibération n° 2021-006 du 21 février 2021 portant modification du règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu la délibération n° 2023-027 du 3 juillet 2023 portant modification du règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu le projet de règlement intérieur actualisé annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'établir son règlement intérieur et de le mettre à jour en tant que de besoin ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le règlement intérieur en vigueur afin de tenir compte des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'assemblée délibérante ;

Considérant que le projet de règlement intérieur a été porté à la connaissance des conseillers municipaux dans les délais réglementaires ;

Après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 3 voix CONTRE

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la mise à jour du règlement intérieur du conseil municipal de la commune d'Athies, dans sa version datée de juin 2026, telle qu'annexée à la présente délibération ;

Article 2 : que ce règlement intérieur actualisé se substitue au règlement intérieur précédemment en vigueur, issu de la délibération n° 2020-039 du 28 décembre 2020 et modifié par les délibérations n° 2021-006 du 21 février 2021 et n° 2023-027 du 3 juillet 2023 ;

Article 3 : qu'il entrera en vigueur à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à procéder aux mesures de publicité et de transmission au représentant de l'État dans le département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Anthony LENGLET

Maxime BOUTIFLAT



Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 062-216200428-20260608-2026_019-DE